

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT-URCISSE  
SEANCE DU : 19 octobre 2020  
Convocation du : 12/10/2020**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mr DOUMERGUE Richard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12/10/2020

Présents : Mrs DOUMERGUE. MOREAU. GUILBAUD. LABERNADE. Mmes BONNETIS. RENNAULT. BERTAUX. BISSIERE. DOTTOR

Pouvoirs : J. Messines a donné pouvoir à S. Renmault, et P. Brenne a donné pouvoir à R. Doumergue

Absent(s) excusé(s) : J. Messines et P. Brenne

Secrétaire de séance : C. Bissière

Lecture est donnée pour approbation du compte-rendu de la séance précédente. Pas d'observations.

**1- Autorisation donnée au Maire pour signature convention de mise à disposition d'un agent titulaire affilié à la CNRACL par la commune de Saint-Urcisse auprès de la commune de Puymirol (délibération n° 44/2020)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de Mme Gallina Laurence, Secrétaire de mairie affiliée à la CNRACL, vers la commune de Puymirol est sollicitée à compter du 19 octobre 2020 depuis la commune de Saint-Urcisse.

Il soumet la convention liant les deux collectivités à l'approbation du Conseil Municipal, pour la durée indiquée dans le document contractuel annexée, et sous les dispositions suivantes :

La secrétaire de mairie est mise à la disposition de la commune de Puymirol, à raison d'un nombre d'heures et d'une répartition horaires définis entre les deux communes par la voie d'un ordre de mise à disposition co-signé par les deux autorités. Ceux-ci seront fonction du surcroît de travail dans la commune d'accueil.

Les modalités relatives aux conditions d'emploi, à la rémunération et à son remboursement, ainsi que l'ensemble des dispositions régissant cette mise à disposition sont établies dans ladite convention.

Mr le Maire sollicite du Conseil Municipal son autorisation à signer cette convention de mise à disposition, dont la durée de validité est fixée à l'article 1 du document contractuel annexé.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-Habilite Mr le Maire à signer ladite convention.

## 2- Achat parcelles J.J. Montoya et Mme Drulhe

Les actes d'achat ont été signés.

## 3-Pylône

Pylône de STU représenté en Commission : accepté  
Mr Urban est favorable au lieu d'implantation proposé.  
Nous restons dans l'attente de l'avis technique.

## 4-Chambre Régionale des Comptes

La commune de St-Urcisse est en contrôle de gestion de la C.R.C. sur la période 2015-2020. Annuellement 2 à 3 communes de petite taille sont contrôlées par département.

## 5-Urssaf

L'Urssaf réalise un contrôle sur pièces sur l'année 2018.

## 6- Eglise de Ste-Croix

Nous avons reçu l'accusé de dépôt complet du dossier de demande DSIL Etat. Le dossier est retenu.

## Questions diverses :

Mr le Maire dresse le compte-rendu de la Conférence des Maires qui s'est tenue dernièrement relative au dossier AA. CCPAPS.

Il soumet au Conseil une demande de concession cimetière formulée par la famille Zorzenone de Grayssas. Réponse sera donnée lorsque les piquetages seront effectués afin de déterminer les emplacements exacts et leur nombre.

Noël 2020 : 24 enfants sont concernés. Les parents iront chercher eux-mêmes les cadeaux à Joué Club. La participation de la commune reste à 22 €.

C. Bissière : Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Informations supplémentaires seront transmises à C. Bissière.

Au 01/12/2020 sera créé un poste d'Agent des services techniques. Ce poste sera mutualisé avec la commune de Tayrac. Déclaration de Vacance d'Emploi sera déposée.

N. Bertaux demande si la commune a reçu des directives pour l'hommage à l'enseignant assassiné.



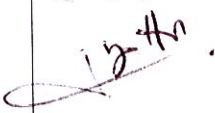




J. Labernade informe que le devis pour porte d'accès aux archives sera très certainement à modifier car il conviendra de prévoir un coupe-feu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le présent compte-rendu de séance contient la délibération suivante :

Autorisation donnée au Maire pour signature convention de mise à disposition d'un agent titulaire affilié à la CNRACL par la commune de Saint-Urcisse auprès de la commune de Puymirol (délibération n° 44/2020)

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents à la réunion du 19 octobre 2020

DOUMERGUE Richard. Maire		MOREAU Fabrice. CM	
DOTTOR Jeannine. 1 <sup>ère</sup> Adjointe		BISSIERE Camille. CM	
BRENNE Philippe. 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Absent pouvoir donné à R. Doumergue	BERTAUX Nathalie. CM	
MESSINES Julien. CM	Absent pouvoir donné à S. Renault	GUILBAUD Bernard. CM	
BONNETIS Catherine. CM		LABERNADE Jacques. CM	
RENNAULT Sandrine. CM	